



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

N° DEL 2019.07.03/092

Thème : DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC 8

Objet : Cinéma VAUBAN
: Approbation rapport
d'activités 2018.

Convocation :

Date : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Le **mercredi 3 juillet 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice AIGUIER Yvon, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, RASTELLO Ann, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;
JALADE Jacques donne pouvoir à PROREL Alain;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed
FABRE Mireille donne pouvoir à MARCHELLO Marie;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : GUÉRIN Nicole

Le cinéma « Le Vauban » appartenant à la commune est géré sous la forme d'une délégation de service public. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé le 1^{er} octobre 2010 pour une durée de 5 ans (Délibération n°2010-303 du conseil municipal du 24 septembre 2010) avec la SARL CINÉ 05 ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2015.04.08/043 du 8 avril 2015, l'avenant n°1 a prorogé jusqu'au 30 septembre 2016 la durée du contrat ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2016.06.22/125 du 22 juin 2016, l'avenant n°2 a prorogé le contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2017 en application de l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 36-2° du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2017.12.13/218 du 13 décembre 2017, l'avenant n°3 a prorogé le contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2018 en application de l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 36-2° du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2018.12.19/189 du 19 décembre 2018, l'avenant n°4 a prorogé le contrat de délégation de service public jusqu'au 30 avril 2019 en application de l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 36-2° du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

Le cinéma « Le Vauban » propose exclusivement une programmation propre à assurer le caractère grand public de la salle dudit cinéma en tenant compte des avant-premières et sorties nationales d'œuvres grand public. Le tarif normal est de 7 euros (+ 1 euro pour les films en 3 D + 1 euro pour les lunettes), le tarif réduit est de 5,50 euros (demandeurs d'emploi, familles nombreuses, personnes > 60 ans) et de 4 euros pour les jeunes < 14 ans.

Le délégataire participe aux actions en faveur de la formation des jeunes à l'image. Il participe également aux opérations nationales de promotion du cinéma, notamment « la fête du cinéma » et le « printemps du cinéma ».

Le nombre de séances par jour est fixé à deux : ce chiffre constitue un minimum.

Le délégataire supporte les charges de fluides (eau, chauffage, électricité). Les frais de chauffage pris en charge par le délégataire ne pourront dépasser la somme de 5 000,00 euros par an.

Les frais relatifs à l'exploitation et aux réparations courantes sont intégralement supportés par le délégataire.

Par délibérations n°2010-402 du 16 décembre 2010 et n°2011-231 du 11 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement dans le cadre de la modernisation des installations du cinéma Vauban pour un montant total de 212 929,40 € HT, la salle de cinéma a été entièrement rénovée et elle dispose désormais du matériel numérique ;

Par délibération n° DEL 2013.03.27/066 du 27 mars 2013, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement pour un montant total de 6 739,75 € HT pour l'installation d'une caisse automatisée ;

Par délibération n° DEL 2013.03.27/067 du 27 mars 2013 le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement pour un montant total de 9 918,10 € HT pour la numérisation du cinéma ;

Par délibération n° DEL 2014.11.05/207 du 5 novembre 2014, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement pour un montant de 12 426,00 € H.T. pour l'installation et le remplacement d'éclairage LED ;

Par délibération n° DEL 2017.12.13/219 du 13 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement pour un montant de 9 341,92 € HT pour des travaux sur les appareils de projection, les équipements informatique et sur la sécurité des éclairages ;

Le délégataire s'est efforcé d'améliorer la programmation tout au long de l'année. Le nombre d'entrées pour l'année 2018 s'est élevé à 35 662 pour 1 139 séances ce qui représente un chiffre d'affaires de 190 667 euros.

Selon l'article 5.1.1 du contrat de délégation de service public, le délégataire versera à la commune une redevance égale à 2,5% lorsque le chiffre d'affaires hors TVA et hors TSA est compris entre 175 000,00 euros et 225 000,00 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession notamment son article 52 qui prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services».

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, notamment son article ;

La commission consultative des services publics locaux réunie le 17 juin 2019 a émis un avis favorable.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018:

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 8 DEL
2019.07.03/092

PUBLIÉ LE

16 JUL. 2019

Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,
Éric DUBOIS.



Handwritten notes area with seven horizontal lines.

CINEMA VAUBAN BRIANCON

ANNEE COMPTABLE

2018			2019		
SEMAINE	RECETTE	ENTREES	SEMAINE	RECETTE	ENTREES
26B (1er juillet)	307,00	76	0	1482,00	264
27	3767,50	625	1	3270,00	579
28	3820,00	698	2	2206,50	484
29	4272,00	662	3	1511,00	251
30	4889,00	844	4	1124,50	205
31	7187,00	1172	5	2953,50	510
32	8339,50	1417	6	5338,00	901
33	3034,50	513	7	5665,50	1009
34	2143,50	379	8	3072,00	580
35	921,50	179	9	6608,00	1093
36	445,00	78	10	5793,00	981
37	1500,00	245	11	2092,50	431
38	1346,00	258	12	1261,50	280
39	1470,50	278	13	2826,00	478
40	2727,50	537	14	2064,50	358
41	3727,50	606	15	2123,50	436
42	2254,00	425	16	FIN DE DSP 16/04/19	
43	8840,50	1615	17		
44	6862,50	1251	18		
45	3669,50	640	19		
46	5907,00	926	20		
47	5360,50	919	21		
48	2935,00	498	22		
49	3928,50	678	23		
50	3810,00	803	24		
51	4467,00	947	25		
52 (31 dec)	5198,50	967	26 (30juin)		
SOUS TOTAUX	103 131,00 €	18236	SOUS TOTAUX	49 392,00 €	8840
NB SEANCES :	639		NB SEANCES :	358	

ENTREES : 27076
SEANCES : 997
 MOYENNE / SEANCE : 27

RECETTE 152 523,00 €
 TVA : 5,5% 8 388,77 €
 TSA : 10,72% 16 350,47 €
 HORS TAXES **127 783,77 €**

CINEMA VAUBAN
21, Avenue de la République
05100 BRIANCON

Le 31/12/2018

<u>Année 2007 :</u>	23139 entrees
<u>Année 2008 :</u>	27544 entrees
<u>Année 2009 :</u>	29448 entrees
<u>Année 2010 :</u>	27695 entrees
<u>Année 2011 :</u>	35353 entrees
<u>Année 2012 :</u>	33223 entrees
<u>Année 2013 :</u>	30423 entrees
<u>Année 2014 :</u>	33407 entrees
<u>Année 2015 :</u>	36639 entrees
<u>Année 2016 :</u>	33840 entrees
<u>Année 2017 :</u>	32509 entrees
<u>Année 2018 :</u>	35662 entrees
Année 2019	18 296 entrées

Cinéma VAUBAN
21 Avenue de la République
05100 BRIANCON
Tel : 04 92 20 22 27
Mail : cinema.vauban@orange.fr

